

# SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quatorze le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de CHAVANOD, dûment convoqué le vingt-huit août deux mille quinze, s'est réuni en session ordinaire au siège de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René DESILLE, président.

**Nombre d'Administrateurs en exercice :** 9

**Présents :** M. René DESILLE, Président – M. Jacques BUISSON, Vice-Président – M<sup>me</sup> Anne MONFORT – M<sup>me</sup> Françoise ORSO-CAMBIER – M<sup>me</sup> Monique CORNACHON – M<sup>me</sup> Jeannine VACHERAND-GRANGER – M. Jean PALLUD

**Excusé(s)** M. Alain DESHAIRES – M<sup>me</sup> Marie-Christine TAPPONNIER

**ou ayant donné procuration :**

**Absent(s) :**

**Secrétaire de séance :** Il a été désigné M<sup>me</sup> Françoise ORSO-CAMBIER

Lecture est d'abord donnée du procès-verbal de la séance du 7 avril 2015, qui est approuvé sans réserve, ni observation.

**ORDRE DU JOUR :**

**CCAS-2015-7** – Instauration d'un régime de participation financière en faveur des enfants accueillis en centre aéré et colonies de vacances

Délibération	CCAS-2015-7	PARTICIPATION AUX FRAIS D'ABONNEMENT 2014/2015 ET 2015/2016 AUX TRANSPORTS EN COMMUN D'UN TRAVAILLEUR HANDICAPÉ			
Session du	3 <sup>o</sup> TRIMESTRE 2015		1 <sup>o</sup> TOUR DE SCRUTIN		
Séance du	17 SEPTEMBRE 2015	Majorité absolue : 4	<b>POUR :</b> 7	<b>CONTRE :</b> 0	<b>ABSTENTIONS :</b> 0
			A(ont) voté contre :		
			S'est (se sont) abstenu(e)(s) :		
			Délibération rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 - publication du 14 avril 2015		
			du code général des collectivités territoriales, après ..... - et transmission pour contrôle de sa légalité le 14 avril 2015		

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré,

SUR le rapport du Président,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU sa délibération n°2015-3 du 24 février 2015, portant budget 2015,

VU la délibération n°D-2013-116 du Conseil Municipal du 16 décembre 2013, portant subvention affectée pour 2014 à la Fédération des œuvres laïques au titre des enfants accueillis bénéficiant de bons de vacances,

**ADOPTE**

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU sa délibération n°CCAS-2014-6 du 11 mars 2014, portant aide exceptionnelle pour le règlement d'une facture de transport,

VU sa délibération n°CCAS-2015-3 du 24 février 2015, portant budget 2015,

VU la demande du 17 août 2015 de Monsieur Nicolas BEZIO, domicilié sur CHAVANOD n°51, route du Château, ayant la qualité de travailleur handicapé reconnue par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, à l'effet d'obtenir une participation financière à ses frais d'abonnement aux transports en commun pour les années 2014/2015 et 2015/2016,

## ADOPTE

**ART. 1° :** Il est décidé le versement d'une participation financière à Monsieur Nicolas BEZIO pour l'aider au règlement de ses frais d'abonnements aux transports en commun, pour les années 2014/2015 et 2015/2016, à titre d'aide sociale facultative.

Le montant est arrêté à la somme de deux cents euros (200,- €) par année d'abonnement.

**ART. 2 :** La présente dépense sera imputée sur les crédits de la section de fonctionnement du Budget 2015 :

- compte 6562 « aide sociale facultative »

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est alors levée à 19 heures 30.

René DESILLE  
*Président*

Jacques BUISSON  
*Vice-Président*

Anne MONFORT

Françoise ORSO-CAMBIER

Monique CORNACHON

Jeannine VACHERAND-GRANGER

Jean PALLUD